

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2018

Séance du 1<sup>er</sup> Octobre 2018

L'an deux mille dix-huit

Le 1<sup>er</sup> Octobre à dix-neuf heures

Le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Charles DEMOUGE, Maire

## ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 30 juillet 2018
- Renouvellement de matériel informatique au secrétariat de mairie - Demande de subvention DETR
- Acquisitions foncières
- Convention constitutive d'un groupement de commandes pour l'achat de gaz - autorisation de signer
- Assurance des risques statutaires Adhésion au contrat groupe du Centre de Gestion du Doubs
- Contrat portant délégation de service public des opérations de fourrière - Autorisation de signer
- Questions diverses

## ÉTAIENT PRÉSENTS

MM. ALCON, CASSARD, CAUCHY, CLAIREMONT, DEBROSSE, DEMOUGE, GENTILHOMME, NORMAND, POINSSOT

MMES DAGOGNET, JACQUIER, PRETOT, ROGNON, SCHOULLER, STEININGER

*Nombre de conseillers en  
exercice : 17*

## ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS

Mr SIMONET (pouvoir à A.DEBROSSE)

MME LALLEMAND-PETIT

## SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain DEBROSSE est désigné secrétaire de séance

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 30 JUILLET 2018

Date de convocation du conseil  
municipal :

25 Septembre 2018

Affichage du compte rendu :

15 Octobre 2018

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents ou représentés

## RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE AU SECRETARIAT DE MAIRIE—DEMANDE DE SUBVENTION DETR

Un ordinateur devant être remplacé au secrétariat de mairie, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés, se prononce favorablement sur :

- le financement de l'ordinateur dont le coût s'élève à 690 € HT
- le plan de financement suivant :
  - \* D.E.T.R : 207.00 €
  - \* Fonds libres : 483.00 €
- la sollicitation de l'aide financière auprès de l'Etat
- la demande d'acquisition avant la décision attributive de subvention

## ACQUISITIONS ET CESSIONS FONCIERES

### Acquisition de la parcelle AC 718/Consorts MORGENTHALER :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir, selon les modalités suivantes :

- Acquisition de 18 ca au prix de 30 € le m<sup>2</sup>
- Frais de notaire et de géomètre à la charge de la commune de Feschés le Châtel

### Lotissement « les bords de l'Allan » - Acquisition de la parcelle AB 889 :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle AB 889 d'une surface de 54 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique et autorise le maire à signer l'acte à intervenir.

### Alignement rue du canal :

A l'unanimité des membres ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à lancer la procédure d'enquête publique dont les modalités feront l'objet d'un arrêté du maire.

### Fontaine rue des Combes :

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal se prononce favorablement sur l'acquisition de la parcelle AD n° 374 à l'euro symbolique et autorise le maire à signer l'acte d'acquisition à intervenir.

## CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT DE GAZ

Considérant l'avantage d'un achat groupé sur les tarifs de fourniture de gaz d'une part et l'existence du Conseil en Energie Partagé d'autre part, un groupement de commandes ayant pour objet « l'achat de gaz » entre PMA et les communes et établissements publics de son territoire ou de celui du CEP a été constitué en 2014.

Le groupement de commandes qui comptait alors 26 membres était régi par une convention constitutive qui précisait que sa durée devait permettre la consultation et l'exécution des marchés subséquents d'achat de gaz, soit un minimum de 4 ans.

Pays de Montbéliard Agglomération assurait, à titre gracieux, le rôle de coordonnateur du groupement et sa Commission d'Appel d'Offres était désignée pour l'attribution des marchés à intervenir.

La convention arrivant à son terme et considérant les avantages procurés par les membres du groupement, il est proposé de la renouveler.

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le conseil municipal se prononce favorablement sur le renouvellement et autorise le maire à signer la convention.

## ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le conseil municipal décide d'adhérer au contrat groupe du Centre de Gestion :

- Groupement CNP Assurances—courtier SOFAXIS
- Taux :
  - \* agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL : 5.95 %
  - \* agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public : 1.10 %
- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2019

## PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE EN MATIERE DE PREVOYANCE SANTE - CONTRAT GROUPE DU CENTRE DE GESTION

**A l'unanimité des membres présents ou représentés**, le conseil municipal souhaite être associé à la démarche de renouvellement des conventions de participation dans les domaines de protection sociale et de santé.

## CONTRAT PORTANT DSP DES OPÉRATIONS DE FOURRIÈRE

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à signer le contrat avec le garage NEDEY

## QUESTIONS DIVERSES

Impasse Bellevue - Convention de partenariat financier entre la commune de Feschés le Châtel et l'Office Public de l'Habitat du Département du Doubs

A l'unanimité des membres présents ou représentés, le conseil municipal autorise le maire à signer la convention de participation financière selon les dispositions suivantes:

- HABITAT 25 rétrocède la voirie à la commune de Feschés le Châtel à titre gratuit
- HABITAT 25 rembourse à la commune les travaux liés à la création des eaux pluviales
- HABITAT 25 rembourse à la commune les travaux de réfection de voirie

Les travaux sont estimés à 123 000 €. Cette somme sera actualisée en fonction du montant des dépenses réelles.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 19h 45

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

ALAIN DEBROSSE